

NOMENCLATURE : 7-5

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2024

POLITIQUE SPORTIVE - 120^{ème} ANNIVERSAIRE
DE L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE OUVRIERE
LENISOISE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE –
ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur Jordan LOURDEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240619-DLB20_19062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

L'association Union Sportive Ouvrière Lensoise, la plus ancienne de Lens et toujours en activité, fêtera cette année ses 120 ans d'existence. A cette occasion elle souhaite organiser différentes festivités pour marquer cet anniversaire et notamment un concert sur la grande plaine de jeux du gymnase Jean JAURES ou un millier de personnes, artistes, bénévoles et spectateurs sont attendus envisagés sur 2 jours, les samedi 6 et dimanche 7 juillet 2024.

Pour réaliser cette manifestation d'envergure, l'association Union Sportive Ouvrière Lensoise sollicite un accompagnement financier de la Collectivité.

Il vous est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 7 000 € pour accompagner l'association Union Sportive Ouvrière Lensoise dans ce projet.

Les crédits figurent au budget de l'exercice 2024.

Les commissions Finances et Services à la Population ont émis des avis favorables.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,

Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

Virginie GLEMBA

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 20 JUIN 2024

=====

SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2024.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : MM. DESMARETZ, DUCASTEL, Mme DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.